

Image not found or type unknown



prescription trentenaire

Par **delideli**, le **13/08/2019** à **19:57**

Bonjour, Le mur séparatif entre 2 batis accolés est cadastré privatif au profit du voisin. Le bati voisin a été démoli laissant en place le mur séparatif devenu mur pignon pour mon bati subsistant. Délaissé par le voisin, j'assure depuis plus de trente ans l'entretien comme les réparations de ce mur. La prescription trentenaire est elle envisageable? Merci pour votre réponse.